



# Examen périodique universel du Niger

---

UPR INFO PRÉ-SESSION POUR LA BELGIQUE – MARS 2021

PRÉSENTATION DE L'ACAT NIGER ET DE LA FIACAT – MARIE  
SALPHATI

# Présentation de l'ACAT Niger

---

L'ACAT Niger est une ONG nigérienne de défense des droits de l'homme qui agit pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

- ✓ Créée en 2011
- ✓ Reconnue par les autorités nigériennes en 2015

Elle travaille en étroite collaboration avec les organisations de la société civile de défense des droits de l'homme mais également avec la Commission nationale des droits humains du Niger (CNDH).

- ✓ Affiliée à la coalition nigérienne contre la peine de mort
- ✓ Membre de la FIACAT depuis 2018

# Incrimination de la torture

---

2ème cycle de l'EPU: Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique universel du Niger, A/HRC/32/5, 2016, para 120.85 et 120.86 recommandations par la France et l'Australie.

## Situation actuelle :

- Adoption le 11 mai 2020 d'une loi incriminant la torture conformément à la Convention contre la torture

## Recommandation:

- ✓ Garantir la formation des agents publics sur cette nouvelle incrimination de la torture et de veiller au respect de ces dispositions en pratique.

# Détention

---

2ème cycle de l'EPU: Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique universel du Niger, A/HRC/32/5, 2016, para 120.87, 120.89 et 120.90 recommandations par le Togo, les Etats Unis d'Amérique et l'Ukraine.

## Situation actuelle :

- Garde à vue
  - Violations des droits du gardé à vue (droit de visite,
  - Intimidation et torture morale /psychologique
  - Mauvaises conditions matérielles des locaux de garde à vue
- Détention préventive
  - Dépassement des délais légaux
  - Au 31/12/2019 : les prévenus représentaient 57% des détenus.

# Détention

---

## Situation actuelle :

- Conditions de détention
  - Surpopulation carcérale : ex: Prison civile de Niamey au 31/12/2019 : capacité de 445 places, accueillait 1358 détenus, soit un taux d'occupation de 305%, dont 1006 prévenus (soit 74% des détenus).
  - Insalubrité et vétusté
  - Personnel pénitentiaire en sous-effectif
  - Malnutrition /Insuffisance ou absence d'un cadre de santé adéquat.

## Recommandation:

- ✓ **Poursuivre et intensifier les efforts pour améliorer les conditions de détention en luttant contre l'insalubrité et la vétusté des établissements, la surpopulation carcérale et le fort taux de détenus en attente de jugement, la malnutrition des détenus, l'insuffisance de personnel et le manque d'accès aux soins et en garantissant la séparation des détenus par sexe, âge et statut**

# Détention

---

2ème cycle de l'EPU: Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique universel du Niger, A/HRC/32/5, 2016, para 120.85 et 120.88 recommandations par la France et l'Ukraine.

## Situation actuelle :

- Loi du 6 mai 2020 arrimant le MNP à la CNDH
- Participation des membres de la CNDH à un atelier de renforcement des capacités avec l'appui technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

## Recommandation:

- ✓ Veiller à ce que les membres de la Commission nationale des droits humains disposent des capacités et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement en tant que mécanisme national de prévention de la torture et ce conformément aux dispositions du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

# Peine de mort

---

2ème cycle de l'EPU: Rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique universel du Niger, A/HRC/32/5, 2016, para 120.5 à 120.13 et 120.76 à 120.84 recommandations par le Chili, le Monténégro, la Norvège, la France, l'Italie, le Luxembourg, l'Espagne, l'Uruguay, la Belgique, le Costa Rica, la Slovénie, Djibouti, le Portugal, la Géorgie, l'Australie, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Togo et l'Ukraine.

## Situation actuelle

- Dernière exécution en 1976 mais peine de mort toujours dans le Code pénal
- Projet de loi approuvé par le gouvernement en 2014 pour adhérer au deuxième Protocole facultatif au PIDCP mais pas d'avancées depuis
- 3 condamnations à mort par la Cour d'appel de Tillabéry lors des assises du 15 au 22 février 2020

## Recommandation:

- ✓ Accélérer le processus d'adoption de la loi autorisant l'adhésion du Niger au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et réviser le Code pénal pour y supprimer la peine de mort.

# Recommandations prioritaires



✓ Garantir la formation des agents publics sur cette nouvelle incrimination de la torture et de veiller au respect de ces dispositions en pratique.



✓ Poursuivre et intensifier les efforts pour améliorer les conditions de détention en luttant contre l'insalubrité et la vétusté des établissements, la surpopulation carcérale et le fort taux de détenus en attente de jugement, la malnutrition des détenus, l'insuffisance de personnel et le manque d'accès aux soins et en garantissant la séparation des détenus par sexe, âge et statut



✓ Veiller à ce que les membres de la Commission nationale des droits humains disposent des capacités et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement en tant que mécanisme national de prévention de la torture et ce conformément aux dispositions du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.



✓ Accélérer le processus d'adoption de la loi autorisant l'adhésion du Niger au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et réviser le Code pénal pour y supprimer la peine de mort.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

---

